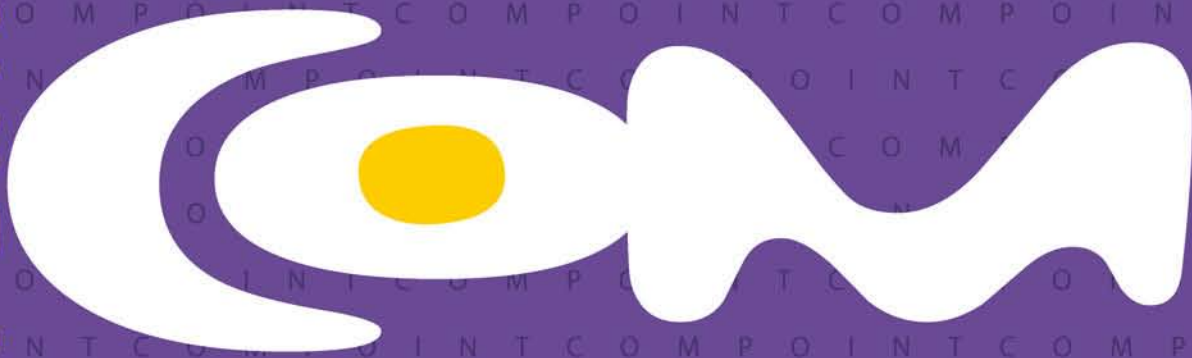


point



JOURNAL D'INFORMATION DU GROUPE LARGER

EDITO



L'été est enfin arrivé, et le Tour Alsace approche à toute allure ! Plus qu'un mois avant le lancement de notre course tant attendue !

Je vous invite vivement à y participer : soleil, VIP, animations et compétition sont au rendez-vous pour vous faire vibrer pendant 5 jours !

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur notre site www.touralsace.fr.

En attendant, voici quelques news encore fraîches sur notre Groupe LARGER : des sujets d'auto-école, un mariage, quelques brèves et notre portrait du mois.

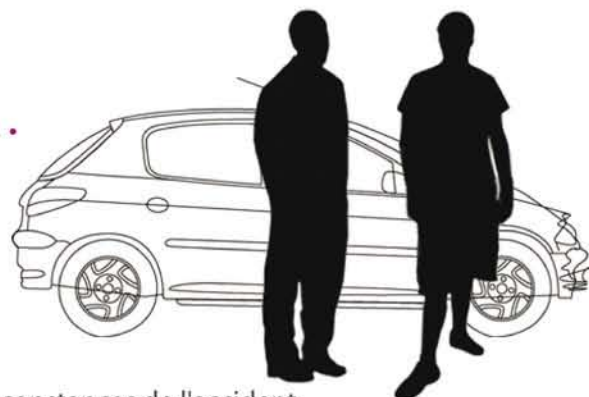
En vous souhaitant bonne lecture,

Francis LARGER

INFO

Bien remplir le constat à l'amiable

Le constat à l'amiable est une déclaration de sinistre qui présente **clairement** les circonstances de l'accident et permet ainsi d'accélérer la procédure d'indemnisation. C'est un document essentiel que chaque automobiliste doit avoir dans sa voiture.



Dans une auto-école, les moniteurs sont souvent amenés à remplir des constats. Actuellement, 8 sur 10 sont mal renseignés, un comble pour des moniteurs ! Ce sont des **documents importants**, c'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir les remplir comme il se doit, **en intégralité** : mentionner la date, l'heure et le lieu de l'accident (zone 1), les informations sur les conducteurs et véhicules (zone 2), les circonstances de l'accident (zone 3), les dégâts matériels (zone 4), le croquis (zone 5) et les signatures (zone 6). L'erreur la plus souvent commise est celle du nombre de croix : n'oubliez pas la dernière case où vous devez spécifier le nombre de cases cochées !

Si vous ne savez pas comment vous y prendre, Monsieur LARGER reste à votre disposition pour vous aider. Tout moniteur doit impérativement apprendre à le faire pour l'enseigner ensuite comme il se doit aux élèves du permis.

Tout passe par le Siège !

Chacune des 22 agences du Groupe LARGER a ses secrétaires et ses moniteurs. Malgré cette autonomie, elles appartiennent au même groupe et il est indispensable qu'elles obéissent aux mêmes obligations pour une bonne organisation et un bon fonctionnement.

Il est absolument impératif que les informations concernant le personnel, les emplois du temps et surtout les congés soient transmises au Siège. Comment peut-on manager une équipe si le responsable n'est pas informé des plannings de chaque agence ?

D'autre part, le Groupe LARGER embauche régulièrement des stagiaires moniteurs sous contrat de professionnalisation. Les secrétaires responsables d'agence ne sont pas habilitées à valider les congés de ces stagiaires ; ceux-ci seront directement gérés par le Siège à Sausheim. **Sachez donc qu'aucun congé ne pourra être toléré s'il n'a pas été préalablement signé par la Direction.** Pour ce faire, rencontrez Laurence MARCHETTI ou Francis LARGER au Siège à Sausheim.

carre mystère

1

ZOOM SUR...

Joseph, moniteur polyvalent



Une première dans notre PointCom qui va faire plaisir à ces dames. La vedette du mois est un jeune homme, Joseph. Présentation en quelques lignes.

Portrait

Joseph DIGIANO, 26 ans, est employé au Groupe LARGER depuis un peu plus de 2 ans. Marié, une petite fille de 19 mois, passionné de foot et de moto, c'est aussi un pro de la route puisqu'il enseigne trois permis différents.

Parcours professionnel

Joseph a d'abord travaillé dans un tout autre secteur professionnel avant de se réorienter et trouver sa voie dans les métiers de la route. Il y a deux ans, il a été embauché au Groupe LARGER en tant que moniteur auto. Environ un an plus tard, il devient également moniteur moto puis, depuis maintenant 2 mois, il exerce aussi en tant que moniteur EB (permis remorque).

Moniteur de permis remorque

Une casquette qu'il est le seul à porter en ce moment au Groupe LARGER. La responsabilité du permis EB lui a donc été confiée. 7 élèves suivent actuellement ses leçons ; un effectif tout à fait honorable pour un permis peu courant. " Pour devenir moniteur de permis EB, il suffit d'obtenir le BEPECASER puis le permis remorque", nous confie-t-il. Voilà qui devrait en motiver plus d'un !

55 min :

C'est la durée d'une leçon de conduite, que certains appellent "heure de conduite". Cette durée est mentionnée dans les contrats qui sont signés par l'établissement et l'élève ou son tuteur. Elle correspond à 50 minutes de conduite effective au volant de la voiture-école et à 5 min de débriefing entre le moniteur et l'élève après la leçon.

Les moniteurs sont amenés à la respecter, et à faire comprendre aimablement aux élèves et à leurs parents qu'ils ne sont en aucun cas " arnaqués" sur le temps.

BREVES

Ils vont se dire OUI !

Notre formateur d'Elite68 se marie !



Après 6 ans de bonheur partagé, **Elisabeth et Sylvain** ont choisi de se dire "oui" le **samedi 8 juillet 2006**.

La cérémonie aura lieu en l'**église Saint-Barthélémy** de Mulhouse à **16h30**. A l'issue de la cérémonie, ils auront le plaisir d'accueillir les participants à un **vin d'honneur**.

Pour des raisons d'organisation, si vous souhaitez assister au mariage, faites-en part au futur marié en lui écrivant à **elite68@wanadoo.fr**

Donnez votre avis !

Vous avez des idées, des suggestions, des anecdotes voire des questions concernant ce journal ?

Contactez-nous à info@groupe larger.fr

Rappel!

Par mesure de sécurité, les agences du Groupe sont ou seront très prochainement placées sous **vidéo surveillance** 24h/24.



Les
amélioration nette des résultats du permis B à Mulhouse !



Les
8 constats à l'amiable sur 10 sont mal renseignés !